

pas engagés contestaient l'avantage de demander l'appui de l'Assemblée à une thèse qui était essentiellement celle d'un seul camp, et à l'égard de la guerre froide seulement.

Beaucoup de nos alliés ont été lents à faire connaître leur appui, comme s'ils attendaient plus de précisions sur l'attitude de l'Ouest. Voilà pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans l'exposé qu'il a fait de l'attitude du Canada devant la Commission le 23 octobre dernier, a souligné à maintes reprises que, même si le Canada s'était fait le parrain du projet de résolution des vingt-quatre puissances et en réclamait l'adoption, il demeurerait sans parti pris. J'aimerais citer un bref extrait des observations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites à la Commission politique des Nations Unies, qui discutait alors la question du désarmement:

Le Canada est sympathique à toutes les possibilités de l'améliorer. Ne soyons pas inflexibles à cet égard. Au Canada, nous ne disons certainement pas que les propositions particulières auxquelles nous adhérons soient les seuls moyens de réaliser au moins un peu de progrès vers le désarmement. Le Canada a été le coparrain de projets de désarmement partiel; mais, je le répète, nous ne les considérons pas nécessairement comme le dernier mot.

L'attitude dépourvue de raideur du Canada a été accueillie avec enthousiasme par les représentants d'un grand nombre de pays, y compris la Norvège, le Mexique, le Pakistan, Israël et le Népal. Il est intéressant de noter, plus particulièrement, que dans les observations qu'il formulait à la fin, le représentant des États-Unis, M. Henry Cabot Lodge, affirmait que son pays s'associait dans une large mesure à ce qu'avait dit précédemment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Lodge, ambassadeur des États-Unis, a ajouté que son pays souhaitait également la franchise et la souplesse et qu'il ne dirait pas que nos propositions, c'est-à-dire la résolution des vingt-quatre puissances, étaient le dernier mot. Ce ne serait probablement pas trop dire que cette attitude souple ait contribué à rallier les nombreuses voix en faveur de la résolution des vingt-quatre puissances. Celle-ci a, soit dit en passant, reçu 57 voix pour, 9 contre (représentant le bloc soviétique), avec 15 abstentions. Ce vote a été maintenu lorsque le projet de résolution a été renvoyé par la Commission politique à l'Assemblée générale.

Le résultat aurait été fort satisfaisant pour l'Occident et le Canada, n'eût été la déclaration emphatique des Soviétiques, juste avant qu'on passe au scrutin, annonçant qu'ils ne reviendraient participer aux travaux ni de la Commission du désarmement ni de son Sous-Comité. Peu avant, la Russie avait présenté un projet de résolution tendant à l'établissement d'une commission permanente de désarmement composée des 82 membres des Nations Unies, et qui serait chargée d'étudier de façon continue et tout à fait publiquement le problème du désarmement. Il est difficile de croire que l'URSS souhaite réellement que cette commission soit instituée ou que cette motion soit autre chose qu'un geste de propagande.

## Composition de la Commission

Examinant la déclaration soviétique du point de vue canadien, M. Nesbitt souligne que:

Nous avons toujours estimé que la composition de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité était en cause. Un mois plus tôt, notre premier ministre, parlant du Sous-Comité du désarmement, déclarait à l'Assemblée générale:

Nous estimons que nous pourrions obtenir un résultat salutaire en nous assurant la participation d'autres puissances; celles-ci pourraient être en mesure de nous aider à en arriver à un accord irréalisable jusqu'ici. Je dirai cependant que le choix des membres supplémentaires ne devrait pas se fonder uniquement sur la géographie car tous les membres ne sont pas également en mesure de nous aider à atteindre l'accord que nous escomptons tous avec tant d'ardeur.

Certains de nos alliés avaient déclaré au cours du débat que ni la Commission ni le Sous-Comité ne devraient s'accroître de nouveaux membres, mais nous avions pris soin, dans nos dernières observations du 4 novembre dernier, de laisser la porte ouverte à toute autre discussion à ce propos.

Passant en revue les efforts du Canada pour résoudre le problème, M. Nesbitt déclare:

Le 6 novembre, nous nous sommes donc contentés de faire une déclaration prudente à la Commission politique, immédiatement avant le vote. J'ai formulé alors quelques remarques que j'aimerais consigner au compte rendu, parce que, me semble-t-il, elles cadrent bien avec ce que je dis présentement:

Nous ne croyons pas que la grandeur ou la composition de la Commission du désarmement et du Sous-Comité ait été l'obstacle majeur qui a fait échec à l'ac-